

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le 8 décembre
Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde
Dûment convoqué le 29/11/2023
S'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Dany BRICOU ;
Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Vincent PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Luc LAPEYRE, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT, David BAUDOUIN.

Etaient absents excusés :

Mme Christel PERSONNE a donné procuration à Mme Roselyne DEMION JACINTO
M Sébastien BELAUD a donné procuration à Christophe JOFFRIT
M Nicolas BITTARD

Secrétaire :

Mme Dany BRICOU a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

20 H - Présentation EKOSENTIA

20 h 30 :

Délibérations :

- Droit de préemption : parcelles C436.439.440 rue du Temple La Couarde
- Validation recrutement poste secrétaire au 1.01.2024
- Validation PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- Mandat au CDG 79 pour la mise en concurrence de la PSC (Protection

Sociale Complémentaire)

Questions diverses : Etude pour de la vidéo-surveillance, Visite du Sénat, Rencontre avec M Michelet, Pt de la CCMP et les conseillers municipaux de Prailles la Couarde et Beaussais-Vitré le 8 mars, choix du référent Déontologue.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Mme la Maire fait part du décès de Mme Yvette ROUSSEAU et des remerciements de Claude et Jackyse Rousseau pour le bouquet de fleurs et le mot envoyé.

Mme la Maire fait savoir que, pour cause de Covid de l'animatrice, la présentation d'Ekosentia aura lieu au conseil municipal de janvier.

M Fritsch fait part d'une information pour l'opération « Nettoyons la nature » en mars ; la communication sera faite à la commission Environnement.

Il rappelle quelques dates : le 2/03 Formation PSC1 ; 22/06 Nouveau cimetière ; 9/11 Matinée autour de la cuisine des légumes oubliés.

I Délibérations :

- Droit de préemption

Mme la Maire présente un dossier de déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées 098 C 436.439 et 440, rue du temple à La Couarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas préempter sur ces trois parcelles.

- Recrutement poste secrétaire de mairie

Mme la Maire fait savoir que le contrat de Mme AUTIN Céline prend fin au 31 décembre 2023 et propose de la nommer en tant que stagiaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, cette proposition.

Il charge Mme la Maire d'établir son arrêté en tant qu'adjoint administratif à 12h/semaine à compter du 1^{er} janvier 2024.

Arrivée de M David BAUDOUIN

- Validation Plan Communal de Sauvegarde

M Joffrit rappelle l'exercice qui a eu lieu le 11 novembre et qui s'est bien passé ; il note qu'il y aura quelques modifications à apporter.

Après cette présentation du PCS par M Joffrit, il présente un système d'alerte TRELA qui permet d'envoyer des alertes géo localisées, au moyen d'une application à télécharger, en complément de FR-Alert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, prend la décision d'adhérer à TRELA pour un coût de 0.24 €/Habitants/an.

Mme la Maire est chargée de souscrire au service Trela.

- Protection Sociale Complémentaire :

Mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord local et lancer la procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de prévoyance.

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion d'un tel contrat au CDG79 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Mandate le CDG79** afin de mener pour son compte la négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord local.
- **Mandate le CDG79** afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour la garantie prévoyance.
- **S'engage à communiquer** au CDG79 les caractéristiques statistiques des effectifs, nécessaires à la consultation.
- **Prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG79 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le CDG79.

- Prime Pouvoir d'Achat :

Mme la Maire fait savoir qu'elle a déposé auprès du CST pour avis, un dossier pour instauration de la Prime Pouvoir d'Achat pour les agents communaux.

- Révision des loyers communaux pour 2024 :

Mme la Maire propose au conseil municipal d'étudier la révision des loyers communaux pour 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Ne pas appliquer l'indice de révision des loyers pour 2024 pour les logements communaux dont le coût du chauffage est pris en charge sans intermédiaire par les locataires.
Vote à M-L Pour 7 Contre 3 Abstention 6
- Appliquer l'indice de révision des loyers pour 2024 pour les logements communaux dont les locataires ne prennent pas en charge directement le coût du chauffage.
Vote à M-L Pour 16 Contre 0 Abstention 0

Mme Dany Bricou ne prend pas part à la délibération.

- Décisions Modificatives :

Mme la Maire fait savoir qu'il est nécessaire d'effectuer deux DM pour valider des écritures comptables :

Elle propose :

Article 681	+ 180 €	Article 61524 - 180 €
Article 7391111	+ 3251 €	Article 61524 - 3251 €

Avis favorable du CM

- * Achat de jus de pomme :

Mme la Maire propose que la commune achète à l'APE des bouteilles de jus de pommes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de 100 bouteilles à 2 € ; une subvention correspondante sera versée à l'APE. Mme la Maire est chargée de procéder au versement de cette subvention.

Questions diverses :

- Suite aux attentats, des aides pour l'installation de vidéosurveillance sont proposées. Après en avoir délibéré, le conseil municipal va procéder à l'installation d'une caméra avec signalisation par pancarte et d'une lumière à détection automatique.
- Visite du Sénat :
Mme la Maire demande si des conseillers seraient intéressés pour aller visiter le Sénat. 5 conseillers sont volontaires. Une demande sera faite également au niveau de l'école primaire. Contact sera pris avec le sénateur.
- Rdv : 8 mars 2024
Mme la Maire fait savoir qu'une rencontre aura lieu avec le Président de la CCMP et les élus du Conseil Municipal de Beaussais-Vitré. Tous les conseillers de Prailles la Couarde sont conviés.

- Référent déontologue :

Mme la Maire fait savoir que M Jean-Guy DINET a donné son accord pour exercer cette mission au profit des élus de Prailles la Couarde.

- Adressage :

Mme la Maire informe que le travail de contrôle est maintenant terminé.

Le tableur une fois mis à jour pourra être envoyé à la Poste pour suite à donner.

- Création Conseiller Municipal délégué

Mme la Maire propose de donner à Mme Rocher un statut de conseillère municipale déléguée pour les fonctions qu'elle exerce en tant que responsable du service scolaire et de la communication numérique pour la commune.

Sachant que l'enveloppe globale des indemnités d'élus n'est pas totalement versée, Mme la Maire propose de lui verser une indemnité à hauteur de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition ainsi que l'indemnité de 6.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique à verser à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme ROCHER ne prend pas part au vote.

- Nuisances sonores :

Devant la répétition des nuisances sonores principalement rue de Fond Naud à Argentière, il est décidé d'envoyer des courriers ciblés et de faire un rappel général dans le Quoi de Neuf.

- Réunion Déchets :

M Watrin va participer mardi prochain à une réunion concernant la politique publique des déchets qui aura lieu le mardi 12 décembre ; les points suivants seront abordés :

- Nouvelle organisation de la DPGD

- Contexte règlementaire et fiscal

- Volet prévention

- Dossiers techniques (collectes, déchèteries, colonnes enterrées, recycleries, biodéchets, ...)

- Dossiers portés par les organismes de regroupement (SMITED, Unitri)

- Études sur les compétences et les coopérations entre EPCI

- Fête des champignons :

Mme Frappier présente le bilan de la fête des champignons 2023.

Le montant prévisionnel était de à 4279 € ; le réalisé s'élève à 5211 €

Les prochaines dates de la fête des champignons sont fixées :

13 octobre 2024 et 12 octobre 2025

- Etude de devis :

M Méchin présente un devis pour des travaux de zinguerie sur la couverture du restaurant scolaire de Prailles pour un montant de 12 385 €.

Après discussion il semble préférable de faire désamianter la toiture et d'en refaire une neuve.

M Méchin présente un devis pour des volets roulants à l'épicerie qui s'élève à 13200 €.

Un devis doit également être demandé pour changer les stores intérieurs du bar de la salle des fêtes de Prailles.

Une devis global est nécessaire afin que le montant HT soit supérieur à 10000 € pour

pourvoir demander la subvention sur les Fonds de Solidarité auprès du Conseil Départemental, subvention évaluée à 50 % du HT.

- Dates prochains conseils :

26 janvier à 20 h : Présentation d'Ekosentia

1^{er} mars à 20 h 30

5 avril à 20 h 30 : Vote du Budget

3 mai à 20 h 30

Elections européennes : Dimanche 9 juin

- Fibre Maison Peleboise :

Mme Rocher procède à la mise à jour des contrats de téléphonies à la Maison Peleboise et en même à temps au passage à la fibre.

Il est décidé de supprimer le numéro de téléphone de la mairie de La Couarde.

- Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables :

Considérant l'identification par la commune des potentielles zones d'accélération des énergies renouvelables suivantes :

- Pour la filière éolienne : NON

- Pour la filière photovoltaïque : OUI

Sur les toitures des bâtiments communaux de la commune de Prailles la Couarde

Sur le parking du plan d'eau du Lambon, parcelle cadastrée AM 50

Les propriétaires privés ont été sensibilisés mais aucune zone ne pourra être proposée sans leur autorisation

- Pour la filière méthanisation : NON

- Pour la filière géothermie : NON

Considérant que la commune a concerté sa population selon les modalités suivantes :

Réunion publique le 17 novembre et information sur la lettre électronique mensuelle communale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les zones d'accélération des énergies renouvelables telles que présentées ;

- TRANSMET ces zones au référent préfectoral unique de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

- INFORME la communauté de communes Mellois en Poitou des zones définies ;

- AUTORISE Mme la Maire à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

La Maire,

La secrétaire,